#5 Janvier 2018

l'Assainissement dans l'Oisans

Le journal d'information du Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la basse Romanche

DOSSIER P. 4
AQUAVALLÉES : LES TRAVAUX SONT LANCÉS !

FOCUS P. 3
DEUX NOUVELLES STATIONS D'ÉPURATION

FINANCES P. 6
BUDGET 2017 : SACO, RAC, SACO

SACO

• Allemont • Auris en Oisans • Besse en Oisans • Le Bourg d'Oisans • Clavans en Haut Oisans • Le Freney d'Oisans • La Garde en Oisans • Huez • Livet et Gavet • Mizoën • Ornon • Oulles • Oz en Oisans • St Christophe en Oisans • Les 2 Alpes • Vaujany • Villard Notre Dame • Villard Reculas • Villard Reymond • La Morte

www.saco-assainissement.fr

Edito

L'Oisans et les Alpes sont un des châteaux d'eau du territoire. Cette eau source de vie, dans nos communes, depuis toujours, nous la protégeons.

La loi NOTRe confie en 2020 la compétence eau à la Communauté de communes de l'Oisans.

Pour l'assainissement, le SACO, qui assume maintenant la totalité de cette compétence collecte, transit et traitement ainsi que l'assainissement non collectif, aura alors réalisé une partie importante de son programme de modernisation à 15 ans lancé en 2012 et le transfert sera aisé.

Pour la compétence communale eau potable et eau pluviale, il n'en est pas de même. La grande diversité de nos communes, des modes gestion et de nos ressources en eau rendent compliqué[illegible] nouvelle compétence.

Afin de prendre chacun les décisions en [illegible]cause, nous avons lancé une étude [illegible]s solutions territoriales de gestion [illegible]e nouveau service.

La qualité d[illegible] la préservation de notre biodiversité ex[illegible]particulièrement celle de l'eau sont aujourd'hui des [illegible]ments importants pour nous tous et notre avenir. La loi GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations du 27 janvier 2014) confie au 1er janvier 2018 à la Communauté de Communes de l'Oisans cette nouvelle compétence que nous avons déjà en partie anticipée avec notre partenariat à la création du SYMBHI mais qui comporte également de nombreux autres points de préservation environnementale, notamment sur la gestion des milieux humides.

Notre rôle est également de protéger, d'expliquer et d'avancer ensemble. Le SACO, tout comme la CCO, prennent toute leur part dans la réalisation de cet objectif essentiel pour l'avenir de notre territoire.

Je souhaite que l'information contenue dans ce numéro vous apporte les éclairages nécessaires. L'ensemble des membres du SACO est à votre disposition pour répondre à vos interrogations sur ce volet important de notre environnement.

André SALVETTI,
Président du SACO

EN ATTENTE

Sommaire

FOCUS

Deux nouvelles stations d'épuration à Villard Reymond et Mont de Lans — p. 3

DOSSIER

Aquavallées : les travaux sont lancés ! — p. 4

FINANCES

Le budget 2017 du SACO — p. 6

Le budget 2017 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) — p. 6

Le budget 2017 de la Régie d'Assainissement Collectif (RAC) — p. 6

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Travaux : 2017 en images — p. 8

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les contrôles d'installations sur la bonne voie — p. 10

CONTRAT DE RIVIÈRE

Ambroisie : la lutte se poursuit — p. 11

Les scolaires à la découverte des stations d'épurations — p. 11

LE SACO PRATIQUE

Vos démarches assainissement — p. 12

DEUX NOUVELLES STATIONS D'ÉPURATION À VILLARD REYMOND ET MONT DE LANS

LES DEUX ÉQUIPEMENTS VIENDRONT S'AJOUTER AUX CINQ EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE DU SACO.

Villard-Reymond - Travaux STEP

Villard-Reymond - Travaux STEP - Pose des filtres

Villard-Reymond - Travaux STEP - Finition terrassement

Villard-Reymond - Travaux STEP - Pose des fosses

Petit à petit, le réseau d'assainissement du territoire de l'Oisans grandit. Après Aquavallée, Basse-Romanche, Les Granges, Besse en Oisans et le Couard, deux nouvelles installations ont ou sont sur le point de voir le jour à Villard Reymond et Cuculet, du côté de Mont de Lans (Les 2 Alpes).

VILLARD REYMOND

Le première station, basée à Villard Reymond, est opérationnelle. Les travaux ont été lancés début juillet 2017 et l'équipement est actuellement en phase de mise au point et d'observation. Sa capacité nominale est de 75 EH (Equivalent Habitant), ce qui en fait la deuxième STEP la plus modeste de l'Oisans derrière celle du Couard au Bourg d'Oisans.
Le procédé choisi pour traiter des effluents est celui du filtre coco.
Cette création, attendue, était devenue nécessaire du fait de l'éloignement de la commune.
387 556 € HT de travaux ont été investis par le SACO pour mener le projet à bien.

MONT DE LANS

A Mont de Lans, la station d'épuration de Cuculet devrait quant à elle être finalisée fin 2018. Après trois années dédiées à la mise en séparatif des réseaux d'eau usée et pluviale, les travaux débuteront début 2018.
L'équipement aura une capacité nominative de 120 EH, ce qui en fera la 4e plus importante du territoire. Les effluents seront traités par disque biologique.
Le projet de construction de la station d'épuration est estimé à 315 000 € HT.

Repères

4
STATIONS D'ÉPURATION
DÉJÀ EXISTANTES

- Aquavallées – Le Bourg d'Oisans **61667 EH**
- Basse Romanche – Gavet **9400 EH**
- Les Granges – Saint-Christophe en Oisans – **450 EH**
- Le Couard – Le Bourg d'Oisans **70 EH**

2
STATIONS D'ÉPURATION
EN COURS DE FINALISATION

- Villard Reymond – **75 EH**
- Cuculet – Mont de Lans – **120 EH**

AQUAVALLÉES : LES TRAVAUX SONT LANCÉS !

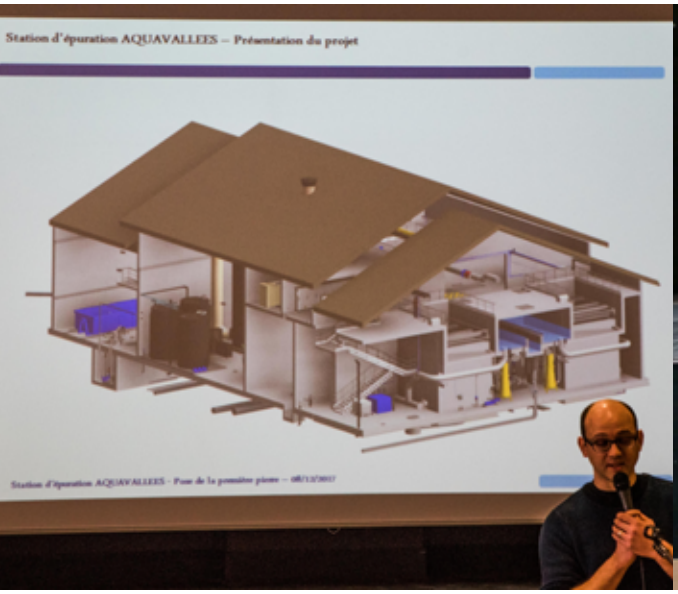

LA POSE OFFICIELLE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU CHANTIER D'EXTENSION ET DE MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION A EU LIEU VENDREDI 8 DÉCEMBRE AU BOURG D'OISANS. UN SYMBOLE FORT.

Les engins de chantiers vont et viennent au Bourg d'Oisans en ce vendredi 8 décembre sur le sol tapissé de neige. A quelques kilomètres de là, au Foyer municipal, Lionel Beffre, Préfet de l'Isère, Jean-Pierre Barbier, Président du Département de l'Isère, André Salvetti, Président du SACO, Gilles Strappazzon, Président du Comité de rivière Romanche et Christian Pichoud, Président de la Communauté de Communes de l'Oisans, ont donné rendez-vous aux principaux acteurs du territoire.

Au programme du jour : la pose officielle de la première pierre des travaux de mise aux normes et d'extension de la station d'épuration (STEP) Aquavallées. Six ans après leur inscription au schéma directeur, le moment est un symbole fort.

13 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT

Aquavallées est la plus importante STEP du territoire du Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la Basse Romanche. Elle traite les effluents de dix communes : Allemont, Oz en Oisans, Le Bourg d'Oisans, Huez, La Garde, Le Freney d'Oisans, Oz en Oisans, Vaujany, Les Deux Alpes et Villard Reculas.

Avec un coût prévisionnel global de 13 millions d'euros, les travaux lancés en octobre 2017 représentent près d'un tiers du plan d'investissement de 46 millions d'euros prévu par le SACO entre 2012 et 2027. Un chantier d'envergure qui fait suite à la mise en service de la STEP Basse Romanche en 2015, autre installation majeure du territoire.

MISE AUX NORMES ENVIRONNEMENTALES ET EXTENSION DE CAPACITÉ

La mise aux normes d'Aquavallées répond à une obligation réglementaire nouvelle du traitement de l'azote et du phosphore prescrite par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).
Le SACO a souhaité profiter de l'occasion pour augmenter la capacité de l'équipement et faire face à l'augmentation de population prévue à l'horizon 2025.
« Nous avons la particularité d'avoir des besoins en traitement d'effluents selon un facteur qui varie de 1 à 10 selon les saisons, explique André Salvetti, Président du SACO. La capacité d'Aquavallées atteint aujourd'hui quasiment ses limites en haute période touristique. De ce fait, l'agrandissement s'avérait indispensable en même temps que la mise aux normes. »

25 000 HEURES DE TRAVAIL

Concrètement, les travaux vont permettre de passer d'une capacité de 61 667 Equivalents Habitants (EH) à une capacité de 86 000 EH. *« Cela devrait également permettre de développer l'habitat permanent et touristique »*, ajoute André Salvetti.
Une troisième unité de traitement permettra d'adapter le fonctionnement de l'usine en fonction des besoins au fil des saisons.

Les chiffres annoncés à l'occasion de la pose officielle de la première pierre en disent long sur l'ampleur du projet. 3 350 m² de superficie, 550 pieux de 21 mètres plantés pour les fondations, 250 tonnes de ferraillage… Après 25 000 heures de travail, les travaux devraient être terminés fin 2019.

+39% équivalent habitant

durée des travaux **2 ans**

coût des travaux **11 487 700** €

LE CHANTIER EN BREF

AQUAVALLÉES

Site : ..... **Le Bourg d'Oisans**

Date de construction : **1992**

Date de mise en service: ... **1995**

Type de station ..... **épuration par biofiltration**

Nombre de communes :..... **10** communes raccordées

Capacité de départ : ..... **61 667** Equivalents Habitants

LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET D'EXTENSION

Objectif après extension : ..... capacité de **86 000** Equivalents Hab.

Montant des études : ..... **787 654 €** HT

Montant des travaux : ..... **11 487 700 €** HT

Subventions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : **17%**

Subventions du Département de l'Isère : **11%**

LE CALENDRIER DES TRAVAUX

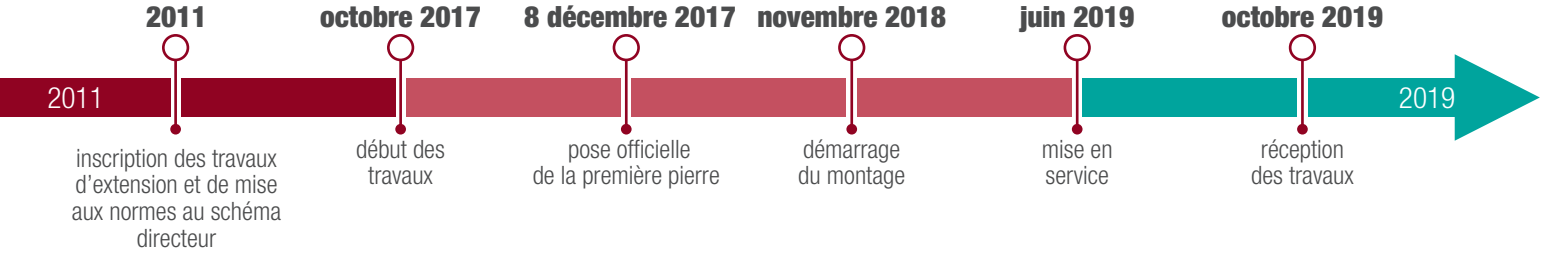

CLAVANS, MIZOEN ET BESSE RACCORDÉS À TERME

Fin 2019, trois communes viendront s'ajouter aux dix déjà raccordées à la station d'épuration Aquavallées. Il s'agit de Clavans, Mizoen et Besse situées dans la Vallée du Ferrand. L'ancienne galerie EDF de Saint-Guillerme sera utilisée pour le passage de la canalisation.

LE BUDGET 2017 DU **SACO**

1 993 825 €
dédiés au fonctionnement et à l'investissement,
équilibrés en dépenses et en recettes

Fonctionnement

1 115 725 € équilibrés en dépenses et en recettes

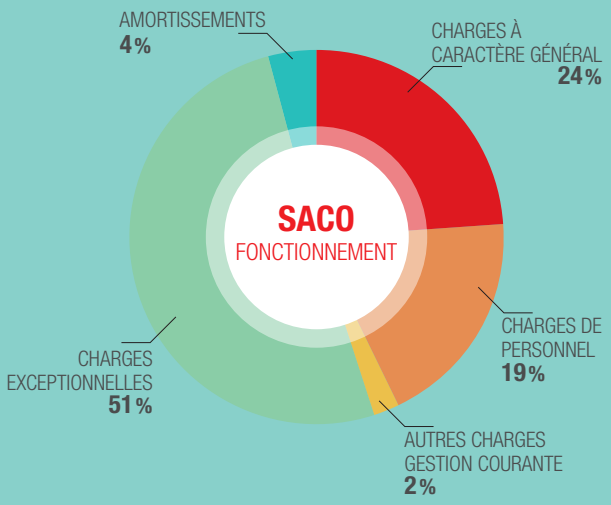

Dont :
> **116 060 €** dédiés au Contrat de Rivière Romanche
> **41 280 €** dédiés aux publications SACO et Contrat de Rivière Romanche
> **72 280 €** dédiés aux études (notamment gestion des transports des solides du CRR)

Investissement

878 100 € équilibrés en en dépenses et en recettes

Dont :
- **445 520 €** dédiés aux frais d'étude pour la préparation de la loi NOTre et études métrologie SDAEP/SDEP
- **100 000 €** dédiés aux études et travaux pour la lutte contre les plantes invasives et aux outils de sensibilisation (budget CRR)
- **73 000 €** dédiés au plan de sauvegarde pour la nappe de l'Oisans et au lever topographique de transport solide (budget CRR)

LE BUDGET DU SACO EST FINANCÉ PAR LES CONTRIBUTIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES DES VINGT COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Il prend en charge :
- Les affaires générales du SACO
- L'adhésion et la mise en place des projets du Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI).
- La mise en place des actions et animations du Contrat de Rivière Romanche (CRR).

LE BUDGET 2017 DE LA **REGIE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

20 646 716 €
dédiés au fonctionnement et à l'investissement
équilibrés en dépenses et en recettes

Fonctionnement

8 517 684 € équilibrés en en dépenses et en recettes

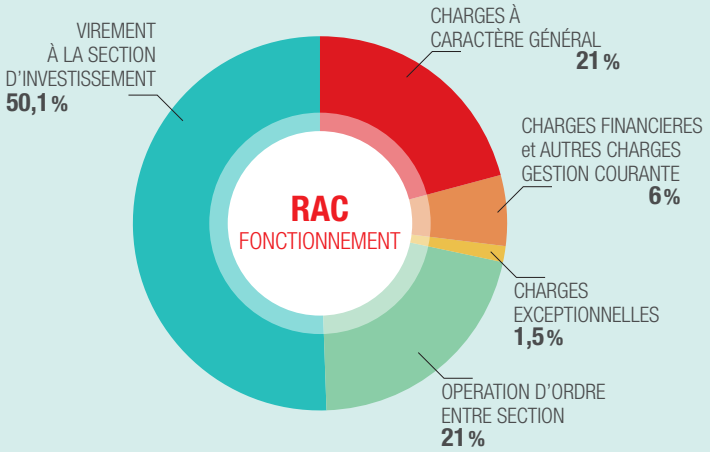

Dont :
> **1 460 000 €** dédiés contrat annuel d'exploitation Lyonnaise des Eaux
> **522 710 €** dédiés au remboursement de dette (intérêts)
> **1 770 000 €** dédiés aux amortissements
> **21 000 €** dédiés aux études

Investissement

12 129 032 € équilibrés en en dépenses et en recettes

Dont :
- **9 680 100 €** dédiés aux travaux d'assainissement collectif
- **922 431 €** dédiés au remboursement de dette (capital)

LE BUDGET DE LA RAC EST FINANCÉ PAR LES USAGERS, LES VINGT COLLECTIVITÉS DU SACO ET DEUX ORGANISMES PUBLICS, L'AGENCE DE L'EAU ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ISÈRE

Il prend en charge :
- La réalisation des investissements indispensables en matière d'assainissement collectif sur le territoire
- L'exploitation des réseaux et les traitements relatifs à l'assainissement collectif

LE BUDGET 2017 DU **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

79 440 €
dédiés au fonctionnement et à l'investissement
équilibrés en dépenses et en recettes

Fonctionnement

75 053 € équilibrés en en dépenses et en recettes

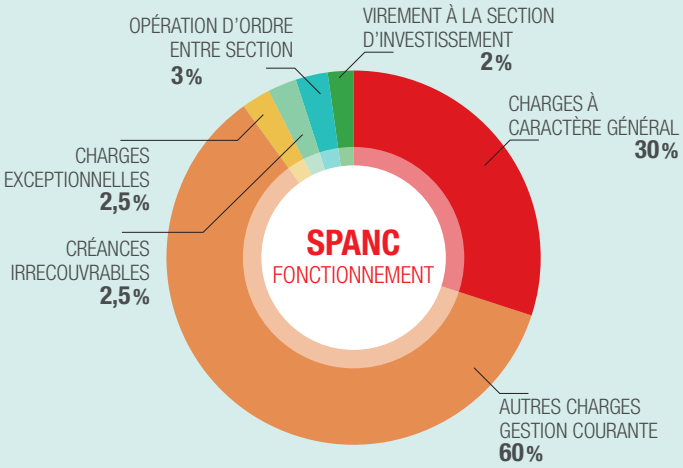

Dont :
> **18 000 €** dédiés à la prestation Lyonnaise des Eaux pour le contrôle de l'ANC
> **45 000 €** dédiés aux 15 dossiers de réhabilitation ANC 2017

Investissement

4 387 € équilibrés en en dépenses et en recettes

Dont :
► **3 818 €** dédiés au remboursement de l'emprunt pour l'acquisition de matériel lors de la création du SPANC

LE BUDGET DU SPANC EST FINANCÉ PAR LES USAGERS ET LES SUBVENTIONS PUBLIQUES

Il prend en charge :
► Les diagnostics des installations d'assainissement non collectif des seize collectivités adhérentes
► L'accompagnement des usagers sur les travaux de réhabilitations de leurs équipements d'assainissement non collectif.

Quelques chiffres

20
collectivités

50 postes
de refoulement

281 km
linéaires de réseaux (unitaires + eaux usées)

46 millions d'€
d'investissements sur 15 ans (2012 – 2027)

Plus de 3 millions
de m³ épurés chaque année

6 stations d'épuration (STEP) réparties sur le territoire du SACO

► Aquavallées au Bourg d'Oisans, 61667 EH (extension en cours pour atteindre 86 000 EH d'ici 2018)
► Basse Romanche à Gavet, 9400 EH
► Les Granges à Saint-Christophe-en-Oisans (450 EH)
► Le Couard au Bourg d'Oisans (70 EH)
► Villard Reymond (en cours, 75 EH)
► Le Cuculet à Mont de Lans (en cours, 200 EH)

3 commissions pour gérer les questions liées à l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire de l'Oisans.

La commission FINANCES
► Gestion de la dette
► Tarifications de l'assainissement collectif et non collectif
► Gestion des conventions de facturation
► Préparation et analyse budgétaire

La commission TRAVAUX
► Programmation et suivi des investissements en matière d'assainissement collectif

La commission SPANC (*)
► Programmation et suivi des diagnostics
► Réhabilitation en matière d'assainissement non collectif

(*) La commission SPANC concerne uniquement les communes ayant transféré la compétence Assainissement Non Collectif au SACO

TRAVAUX : 2017 EN IMAGES

D'IMPORTANTS TRAVAUX DE RÉHABILITATION, D'ENTRETIEN ET DE MISE EN SÉPARATIF ONT ÉTÉ RÉALISÉS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2017. LE JOURNAL DE L'ASSAINISSEMENT FAIT LE POINT EN PHOTOS ET EN CHIFFRES.

A Allemont, le réseau situé en amont du poste de refoulement de la piscine a été réhabilité. Les travaux de mise en séparatif entamés l'an dernier ont été finalisés. Le hameau de la Condamine et la route du Villaret ont été raccordés.
La première tranche de mise en séparatif du Rivier d'Allemont sud a également été lancée. Enfin, le poste refoulement de la guinguette a été réhabilité, tout comme le réseau situé en amont du poste de la Cité du plan.
Montant des investissements SACO :
296 851 € HT

A Besse en Oisans, les effluents de la Vallée du Ferrand ont été raccordés.
Montant des investissements SACO :
442 557 € HT

A Clavans en Oisans, Clavans le Bas a été raccordé au Moulin sur Besse en Oisans.
Montant des investissements SACO :
97 050 € HT

A Mizoen, les rues Fay et Choron ont été mises en séparatif.
Montant des investissements SACO :
108 368 € HT

A Auris en Oisans, il a été procédé à l'entretien des réseaux sur la Place des Orgières à Auris station.
Montant des investissements SACO :
24 000 € HT

Aux Deux Alpes, le hameau de Cuculet a fait l'objet de plusieurs opérations. Après que le réseau ait été préparé en direction du lotissement « Le Petit C » au printemps, la mise en séparatif est en cours.
Montant des investissements SACO :
180 258 € HT

A Ornon, après que le hameau de la Pallud ait été mis en séparatif durant l'été, c'est désormais au tour du hameau de la Pallud des Raux. Des travaux de création de transit ont également été réalisés entre le pont des Oulles et le hameau de la Pallud et entre le hameau de la Ponthuire et le pont des Oulles.
Montant des investissements SACO :
1 014 752 € HT

MIEUX COMPRENDRE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Un système séparatif est un ensemble de deux réseaux qui collecte séparément les eaux de pluie et les eaux usées domestiques.
- Un poste de refoulement est une installation destinée à refouler les eaux usées situées en profondeur ou au niveau du sous-sol vers un lieu de rejet gravitaire.

A Huez en Oisans, le SACO a procédé au dévoiement des réseaux des secteurs Bergers (parking) dans le cadre des projets d'urbanisme. Montant des investissements SACO :
369 858 € HT

A Vaujany, le Petit Vaujany a été mis en séparatif et raccordé à l'Enversin.
Montant des investissements SACO :
258 825 € HT

A Oulles, le réseau unitaire du bas du village a été remplacé.
Montant des investissements SACO :
53 611 € HT

A Villard Reymond, une station d'épuration en filtres coco d'une capacité de 75 EH a été construite.
Montant des investissements SACO :
400 556 € HT

Sur l'ensemble du territoire du SACO, de nombreux travaux d'entretien annuel des réseaux ont été effectués tout au long de l'année.
Montant des investissements SACO :
127 480 € HT

LES CONTRÔLES D'INSTALLATIONS AUTONOMES SUR LA BONNE VOIE

L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE CONTRÔLES D'INSTALLATIONS EXISTANTES A ÉTÉ SIGNIFICATIF EN 2017. UN BON SIGNE POUR L'ENVIRONNEMENT.

S'il ne fallait retenir qu'un seul chiffre du bilan des actions menées en 2017 par le SACO en matière d'Assainissement Non Collectif (ANC), ce pourrait être, sans aucun doute, celui de l'augmentation du nombre de visites de contrôles. Avec 59 diagnostics de bon fonctionnement d'installations existantes effectués au 31 octobre 2017, la statistique, même partielle, est d'ores et déjà plus de… huit fois supérieure à son équivalente de l'année précédente (1).
Cet accroissement est un signal plus que positif concernant la préservation de l'environnement. Il signifie d'abord que les habitants sont de plus en plus nombreux à avoir le bon réflexe en matière de contrôle. Il traduit également un gain d'efficacité de la part des services du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). En effet, alors que seulement trois communes avaient été ciblées en 2016, six ont pu l'être en 2017 : Le Bourg d'Oisans, Livet-et-Gavet, Auris-en-Oisans, Saint-Christophe-en-Oisans et Ornon.
Aux 59 contrôles de l'existant doivent en outre s'ajouter 9 contrôles pour transactions effectués dans le cadre de cessions immobilières.
Un dernier chiffre témoigne du fait que les choses évoluent dans le bon sens : l'augmentation de 3,2 points du taux de conformité des installations contrôlées. Ce dernier est en effet passé de 30,4 % en 2016 a 33,6% en 2017.
Une tendance que le SPANC entend bien voir se poursuivre en 2018.

Bon Plan

L'AIDE DU DÉPARTEMENT À LA RÉHABILITATION

Depuis l'année dernière, le Conseil Départemental de l'Isère subventionne la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs. Cette aide est majorée à 25 % du coût de l'installation, dans la limite de 80 % d'aide publique.
C'est le SPANC, par l'intermédiaire de son technicien Quentin Bonnard, qui assure le montage des dossiers.

N'hésitez pas à nous contacter :
q.bonnard@ccoisans.fr

Repères

- Sur le territoire de l'Oisans, le contrôle technique et le diagnostic des installations d'assainissement non collectif sont gérés par **le Service Public de l'Assainissement Non collectif** (SPANC).
- Le SPANC **fournit des prestations de services aux usagers**, garantissant ainsi la qualité de la conception des installations, de leur réalisation et de leur fonctionnement
- L'objectif du SPANC est de **lutter contre la pollution de l'eau** et de préserver la santé publique.

LES NOUVEAUX TARIFS POUR 2018

Contrôle de conception (dossier)	**70 €** HT
Visite de contrôle de réalisation d'une installation neuve avant enfouissement de l'installation	**90 €** HT
Visite de contrôle : diagnostic initial de bon fonctionnement d'une installation existante	**170 €** HT
Visite de contrôle périodique de bon fonctionnement d'une installation existante, tous les 10 ans	**90 €** HT
Visite de contrôle dans le cadre d'une cession immobilière	**170 €** HT
Passage improductif suite à l'absence du client au 1er RDV fixé	**50 €** HT

AMBROISIE : LA LUTTE SE POURSUIT.

LE SACO MULTIPLIE LES ACTIONS POUR EMPÊCHER LA PROLIFÉRATION DE CETTE PLANTE HAUTEMENT ALLERGÈNE.

Le contrat de rivière Romanche, porté par le SACO, a fait de la lutte contre les plantes invasives l'un des axes forts de son action. L'ambroisie, la plus connue mais aussi la plus dangereuse pour la santé humaine, est dans sa ligne de mire.

Pour en finir avec le développement de cette plante au pollen hautement allergène, le contrat de rivière Romanche travaille main dans la main avec différents partenaires comme l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental ou le Parc national des Écrins.

Différentes études sont en cours afin de cartographier sa présence principalement le long des routes et cours d'eau. Dans l'attente d'un audit précis, le SACO profite de chaque occasion pour procéder à de l'arrachage ou à du fauchage avant les périodes de pollinisation et de grainaison, où la plante se reproduit et est la plus nocive.

Aujourd'hui, la grande majorité des communes du territoire ont un référent « plante invasive ».

Pour le contacter envoyez un mail à :
l.delacour@ccoisans.fr

Pour plus d'info
www.ambroisie.info

LES SCOLAIRES À LA DÉCOUVERTE DES STATIONS D'ÉPURATION

Expliquer. Montrer. Sensibiliser. Pour que les différents discours sur l'eau et l'environnement résonnent efficacement auprès du jeune public, le contrat de rivière Romanche multiplie les animations à destination des scolaires.

Sur l'année 2016/2017, pour la troisième année du programme, pas moins de 12 classes et 254 élèves répartis sur les communes de La Grave, Villard d'Arène, le Freney d'Oisans, Le Bourg d'Oisans, Livet et Gavet et Huez ont pu bénéficier de 58 demi-journées d'animations pédagogiques.

A Huez et Livet et Gavet, des primaires ont notamment eu droit à une visite guidée de la station d'épuration Basse Romanche basée à Gavet. L'équivalent avait déjà été réalisé à Aquavallées par le passé.

« Nos interventions en classe sont toujours beaucoup plus efficaces lorsque les enfants voient 'en vrai' de quoi il retourne », explique Lucille Delacour, animatrice.

VOS DÉMARCHES ASSAINISSEMENT

LE RÈGLEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A ÉTÉ MIS À JOUR EN 2017. IL RÉGIT LES RÈGLES ET DEVOIRS D'UTILISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE.

POUR VOUS RACCORDER
AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Téléchargez la demande de raccordement aux services d'assainissement collectif sur www.saco-assainissement.fr, rubrique « Nous connaître », puis retournez cette dernière à la Régie d'Assainissement Collectif du SACO.
OU
Contactez le SACO au 04 76 11 01 09 ou sur son site internet www.saco-assainissement.fr rubrique « Nous contacter »

- Un technicien du SACO viendra faire un état des travaux à réaliser et pourra faire établir un devis par l'entreprise titulaire de son marché de branchements. Vous serez ensuite libre de choisir une entreprise après transmission des prescriptions techniques au SACO.
- Modalités de branchements disponibles sur www.saco-assainissement.fr.

Pour tout travaux à proximité du réseau SACO, merci de nous contacter au préalable.

POUR EFFECTUER UN CONTRÔLE DE CONFORMITÉ
EN CAS DE VENTE OU DE CESSION DE BIEN

Le contrôle de conformité peut être effectué par le prestataire du SACO, après avoir fourni les éléments suivants :

- Nom, adresse et numéro de téléphone du propriétaire actuel ou non du propriétaire vendeur du bien
- Adresse du bien à contrôler
- Numéro de parcelle et numéro de section du bien à contrôler

Un devis vous sera alors envoyé. La prestation ne peut être effectuée que lorsque ce dernier est accepté et retourné signé soit au SACO soit au prestataire réalisant le contrôle.

Définition

PAC
PARTICIPATION
À L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

La PAC est applicable aux propriétaires d'habitations soumis à obligation de raccordement. Elle permet d'alimenter le budget de l'assainissement pour le développement des réseaux d'assainissement collectif.

Pour en savoir plus :

rendez-vous sur le site internet : www.saco-assainissement.fr, rubrique « Nous connaître », puis « Participation à l'Assainissement Collectif ».

POUR FAIRE DIAGNOSTIQUER VOS INSTALLATIONS

En cas de problème sur vos installations, le SACO peut entreprendre des diagnostics et osculations des réseaux d'assainissement via ses prestataires par enquêtes de terrain, passage caméra, tests à la fumée, tests de branchements, campagnes de métrologie – débitmétrie.
Si nécessaire, des travaux peuvent être engagés par la suite dans le cadre de l'entretien annuel.

Contacter le SACO

Siège
2, chemin château Gagnière, BP 50
38 520 Bourg d'Oisans
Tél. 04 76 11 01 09
www.saco-assainissement.fr

L'ASSAINISSEMENT DANS L'OISANS
n° 5 | janvier 2018

Journal annuel d'information du Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans et de la basse Romanche

Directeur de la publication : André SALVETTI
Rédacteur en chef : Florent MALTERRE
Coordination communication : Karen TAILLEFER
Rédaction : Céline COMBIER et les services du SACO
Maquette et mise en page : Polart Graphic
Crédits photos : Audrey PAOLI, Karen TAILLEFER, Quentin BONNARD, Lucille DELACOUR
Impression : Manufacture des Deux Ponts
Nombre d'exemplaires : 6 000 ex

SACO
2 chemin château Gagnière
BP 50, 38520 Le Bourg d'Oisans
Tél : 04 76 11 01 09 / Fax : 04 76 11 01 65
www.saco-assainissement.fr